DEC143154INSHS

Décision portant nomination de M. Cédric AUDEBERT aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7301 intitulée *Migrations Internationales*, espaces et sociétés - MIGRINTER

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7301 intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés et nommant M. Kamel DORAI directeur de cette unité :

Vu la décision DEC132194INSHS du 30 août 2013 portant nomination de M. Cédric Audebert aux fonctions de directeur-adjoint de l'UMR7301 au 1er juillet 2013 ;

Vu la décision DEC141833INSHS du 5 septembre 2014 portant nomination de M. Cédric Audebert aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7301 jusqu'au 31 décembre 2014 ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDE:

Article 1er

M. Cédric AUDEBERT, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 DEC. 2014

Pour le président et par délégation, Le directeur général délégué à la science

Philippe BAPTISTE



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie 3, rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 E. 01 44 96 53 90



DEC 13/499 dro8

Délégation de signature consentie à M. Michel COGNE, Directeur de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 modifiée - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 modifiée nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1er février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité UMR n°7276, intitulée « Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations » - CRIBL, dont le directeur est M. Michel COGNE ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'unité UMR n °7276, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte;
- 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique 45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00 F 02 38 69 70 31

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. Eric PINAUD, Chargé de recherches, à M. Yves DENIZOT, Directeur de recherches à l'INSERM et à M. Jean FEUILLARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1er janvier 2013.

Fait à Orléans, le 1 8 AVR. 2013

Patrice SOULLIE Délégué Régional



Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique 45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00 F. 02 38 69 70 31

DEC142994dr08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes – MOY800

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 nommant Mme Patricia MADRIERES déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014:

Vu la décision DEC142578DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Patricia MADRIERES, Déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014.

DECIDE:

Article 1er : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 17 novembre 2014.

M. Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité de la Déléguée Régionale.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 05 décembre 2014

La déléguée régionale p.i Patricia MADRIERES

DEC142443dr08

Décision portant nomination de Mme Elisabeth PROUTEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision n°DEC142373INEE du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs :

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE:

Article 1er

Mme Elisabeth PROUTEAU, Ingénieure d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7266 à compter du 1^{er} novembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Pour le président et par délégation, Le Directeur d'unité Olivier DE VIRON